

SAINT-THURIEN, le 26 août 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Jeudi 3 septembre 2026 à 19 h.

Ordre du jour :

- 1°) Subvention Téléthon 2026,
- 2°) Initiation à la langue bretonne dans les écoles - financement,
- 3°) Changement de grade : création et suppression de postes,
- 4°) Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
- 5°) Commissions communautaires : désignation des membres,
- 6°) Modification des statuts de Quimperlé Communauté,
- 7°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Anne Marie SEVENNEC.

Séance du 3 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six août, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne Marie SEVENNEC, Maire.

Etaient présents : Alain BIDEAU, Valérie LE DEZ, Frédéric BURGAUD-WUST, Julien BARGUILLE, Frédéric BIORET, Pascal TANGUY, Alice ZITO, Jérôme LE CUNFF, Julie COUTARD et Fanchon THUAUDET.

Absents excusés : Magalie BOUDIAF (a donné pouvoir à Anne Marie SEVENNEC).

Secrétaire de séance : Fanchon THUAUDET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20260602

Objet : Initiation à la langue bretonne à l'école publique

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la Commune adhère à ce dispositif depuis septembre 2012. Il s'agit du financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école publique de SAINT-THURIEN pour 2 heures hebdomadaires pour l'année scolaire 2026-2027.

Elle rappelle que ce dispositif est cofinancé par le Conseil Départemental, la Région Bretagne et les Communes.

Pour l'année 2026-2027, le dispositif a été validé par le Conseil Départemental du Finistère en lien avec les enseignants de l'école et l'Inspection Académique.

Le coût du dispositif est estimé à 3 600,00 € annuels dont 1 520,00 € à la charge de la Commune. Le reste étant pris en charge par le Département du Finistère pour 1 601,20 € et la Région Bretagne pour 478,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école publique de SAINT-THURIEN présenté ci-dessus pour la période de septembre 2026 à juillet 2027.

Fait à SAINT-THURIEN, le 5 septembre 2026
Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.

